

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	10 ^{ème}
Nom de site	RUE DU 8 MAI	Numéro	753562
Adresse du site	5, rue d'Alsace	Hauteur	R+8 (26m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout des fréquences 700, 800 et 900MHz sur un site existant en 4G (1800/2100/2600MHz)		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts ;		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	08/02/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	08/03/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 3G, 4G et 4G+ et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz (4G), 800MHz (4G) et 900MHz (2G/3G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 1800MHz, 2100, 2600MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 4.95m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G: 0° < 4V/m - 120° < 3V/m - 240° < 5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	30.80m		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Les 3 antennes existantes seront remplacées par 3 antennes d'aspect et de dimensions équivalentes.
Zone technique	Ce projet consiste à rajouter des modules radio, ces modules de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes sans impact visuel.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

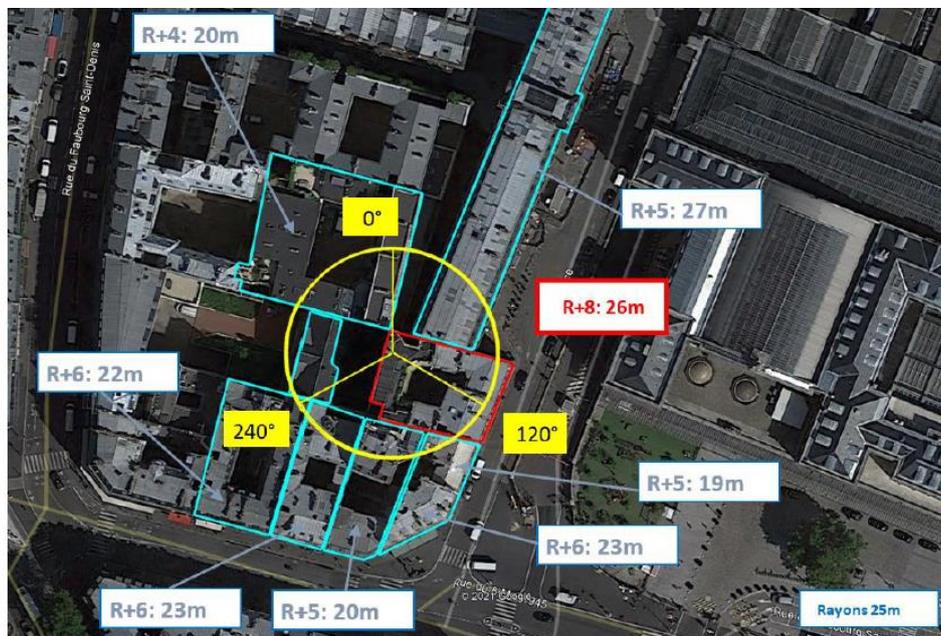
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Pas d'établissements particuliers dans un rayon de 100m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 2 et 3 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 0°</i>	<i>Azimut 120°</i>	<i>Azimut 240°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>	<i>entre 2 et 3 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>22.5 m</i>	<i>19.5 m</i>	<i>22.5 m</i>

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. Azimut 240°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Légende



Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :



- Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation.

Vue des Azimuts

- Azimut 0 :0°



- Azimut 1 :120°



- Azimut 2 :240°

